



GUIDE

PRATIQUE

des SENIORS

L'accompagnement des seniors est au cœur de la politique des solidarités menée par le service autonomie à domicile du CCAS de Corbas qui entend favoriser l'autonomie et l'indépendance de nos aînés. Nous y sommes tous profondément attachés. Du maintien à domicile, au soutien des proches aidants, à la promotion d'activités culturelles et sportives intergénérationnelles, la ville a pour ambition de relever les défis liés au vieillissement de la population dans notre commune. Elle souhaite à ce titre vous accompagner au mieux dans l'ensemble de vos démarches, et ce à tous les âges, en vous proposant des solutions adaptées à votre situation. L'accès aux soins, l'adaptation de l'habitat ou encore l'acquisition de vos droits, sont tous des sujets portés par le CCAS. Ils permettent de répondre à vos préoccupations du quotidien.

Trouver, dans un seul et même document, toutes les informations concrètes et pratiques qui peuvent vous concerner, c'est ce que le CCAS de Corbas propose aux seniors Corbasiens.

Ce guide pratique des seniors s'adresse aussi bien aux retraités actifs qu'à ceux qui, en raison de leur avancée en âge ou de problèmes de santé, ont besoin d'être accompagnés dans leur vie quotidienne.

Qu'il s'agisse d'activités de loisirs, de conseils santé, d'aides au logement, d'indications concernant vos démarches administratives et vos droits, ce guide est conçu pour vous aider à vous renseigner facilement.

Je vous invite à le consulter et à le conserver. Vous avez entre les mains un véritable fil d'Ariane qui vous guidera et facilitera vos démarches.

Je souhaite qu'il vous aide à prendre bien soin de vous et de vos proches.

Nathalie Moreau René

Conseillère municipale déléguée aux personnes âgées



ÉDITO

SOMMAIRE

S'INFORMER DANS VOTRE VILLE p. 7-11

SA RETRAITE

- > Comprendre sa retraite p. 9
- > Allocation de Solidarité
aux Personnes Âgées (ASPA) p. 10
- > Pension de reversion p. 11

FACILITER SON QUOTIDIEN

- > Service Autonomie à domicile (SAD) p. 13
- > Portage de repas à domicile p. 13
- > Aides financières p. 13
- > Adapter son logement p. 15
- > Sécurité p. 17
- > Aide aux démarches p. 18

CHOISIR SES LOISIRS

- > Ateliers et animations p. 21
- > Semaine Bleue p. 21

PRENDRE SOIN DE SOI ET DES AUTRES

- > Se soigner p. 23
- > Soutien aux aidants p. 26
- > Les maladies neuro-évolutives p. 27
- > Registre canicule p. 27

CHOISIR SON LIEU DE VIE

- > Hébergements seniors p. 29
- > Aides publiques en EHPAD p. 30

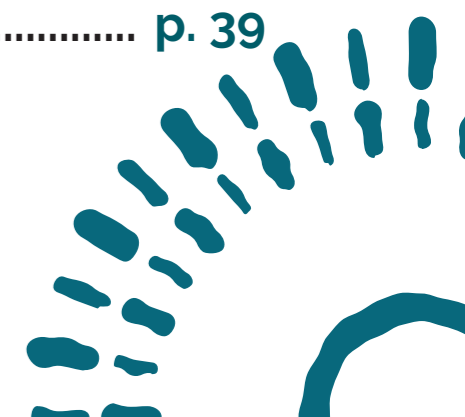
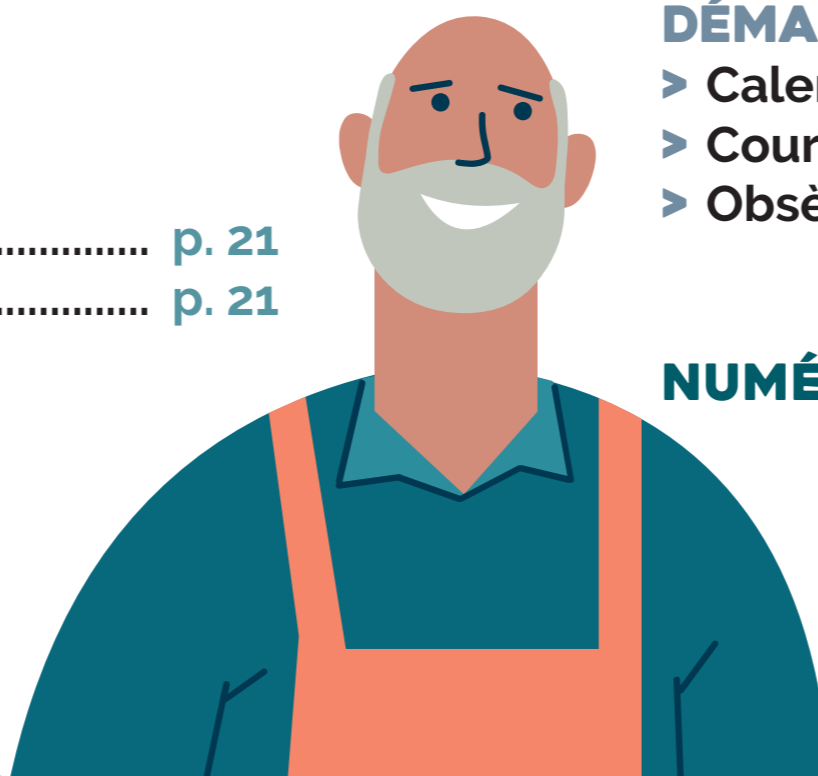
PERSONNES VULNÉRABLES

- > Mise sous protection personnes
vulnérables p. 33

DÉMARCHES FIN DE VIE

- > Calendrier des démarches p. 35
- > Courrier type p. 36
- > Obsèques p. 37

NUMÉROS PRATIQUES p. 39





S'informer DANS VOTRE VILLE

Retrouvez toute l'actualité de votre Ville sur nos supports de communication :

> Le "Vivre à Corbas" *Votre magazine municipal d'actualités trimestriel*

Distribué dans toutes les boîtes aux lettres et disponible dans les accueils de la Mairie, ce magazine est également consultable en version numérique sur le site internet de la Ville : **Corbas.fr**

> Les panneaux lumineux

Informez-vous sur l'ensemble des événements de la Ville et des associations locales sur les 3 panneaux lumineux situés :

- place du Costel
- angle rue des Marronniers/
avenue de Corbetta

> Le Guide de l'Habitant

Toutes les informations pratiques de votre commune en un seul guide (services municipaux, associations, commerçants, artisans, professionnels de santé...).

Edité et distribué une fois par an (septembre) dans toutes les boîtes aux lettres, ce document est également consultable en version numérique sur le site internet de la Ville : **Corbas.fr**

> L'écho des quartiers

L'écho des quartiers vous propose chaque année un retour sur les actions de vos 4 Conseils de quartiers. Edité et distribué en juin dans toutes les boîtes aux lettres, ce document est également consultable en version numérique sur le site internet de la Ville : **Corbas.fr**

> Corbas.fr

Le Site officiel de la ville

Connectez-vous sur **Corbas.fr** et retrouvez toutes les actualités de la commune mais aussi des infos pratiques, des démarches en ligne, un annuaire des associations et des commerçants/artisans... et bien d'autres informations encore !

> Les réseaux sociaux

De l'information interactive actualisée quotidiennement.

- Facebook : **Ville de Corbas**
- Instagram : **@VilledCorbas**
- Youtube : **youtube.com** puis
Ville de Corbas

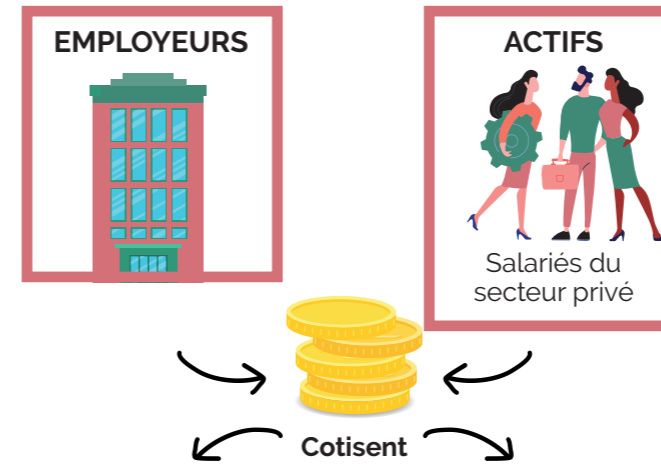
La ville édite également de nombreux supports de communication thématiques disponibles dans les accueils de la Mairie.



RETRAITE

Sa

Comprendre sa retraite



RETRAITE DE BASE

> L'ASSURANCE RETRAITE

> CNAV

> CCMSA

La retraite de base constitue le socle obligatoire du système de retraite des salariés du secteur privé.

Tous les salariés du secteur privé relèvent de l'Assurance retraite ou de la Mutualité sociale agricole pour leur retraite de base.

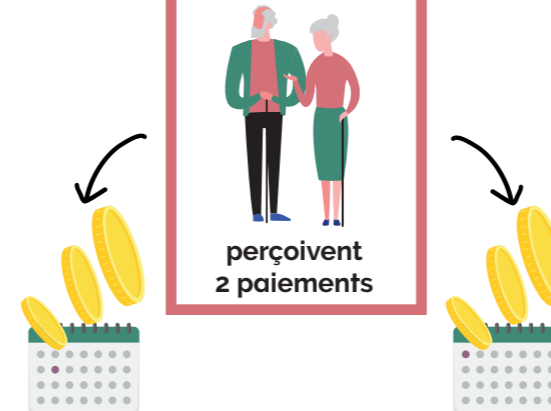
RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

> AGIRC-ARRCO

La retraite complémentaire Agirc-Arrco est obligatoire et s'ajoute à la retraite de base.

Tous les salariés du secteur privé relèvent de l'Agirc-Arrco pour leur retraite complémentaire.

RETRAITÉS



La retraite de base est versée le 9^e de chaque mois

(le versement concerne le mois écoulé)

La retraite complémentaire est versée le 1^{er} de chaque mois

(le versement concerne le mois à venir)

Comment connaître ses caisses de retraite ?

Vous pouvez dès à présent vous créer un compte sur info-retraite.fr pour obtenir votre relevé de carrière et une estimation de votre retraite.

> Pour les salariés du secteur privé :

Comment gérer ma demande de retraite ?

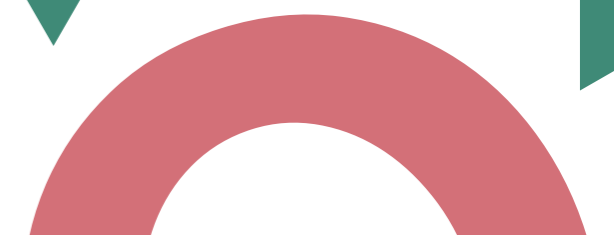
Vous devez en faire la demande 5 mois avant la date de départ choisie. Pour simplifier vos démarches, l'Assurance retraite vous propose le service « Demander ma retraite ».

Vous n'avez qu'une seule demande à faire pour l'ensemble de vos régimes de retraite, de base et complémentaire.

Tout peut se faire en ligne, de la constitution de votre dossier jusqu'à l'envoi de votre demande. Vous pouvez même envoyer les documents justificatifs en ligne.

Pour adapter votre vie à la retraite, retrouvez également sur pourbienvieillir.fr / lassuranceretraite.fr des informations et conseils.

Votre caisse de retraite c'est aussi des services, des aides et un accompagnement possible tout au long de votre vie de retraité.



Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA)

Prestation mensuelle accordée aux **retraités ayant de faibles ressources** (revenus et patrimoine) et **vivant en France**. Elle est versée par votre caisse de retraite (CARSAT, MSA ...). Son montant varie en fonction de votre situation personnelle.

A titre d'exemple pour 2024, le montant ASPA 2024 à taux plein est de **1 012,02 € par mois pour une personne seule et de 1 571,16 € pour un couple**.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Corbas vous accompagne dans la constitution du dossier à l'Espace Lachenal :
18 C rue des Marronniers
69960 Corbas
04 37 25 30 68



Vous souhaitez contacter un conseiller retraite ?

Pour la retraite de base : appelez le **3960**
Service gratuit + prix d'un appel.
Carsat Rhône-Alpes
69436 Lyon cedex 03

Et pour la retraite complémentaire ?
Appelez le Centre d'Information de Conseil et d'Accueil des Salariés.
Accueil uniquement sur rendez-vous.
66 Rue de la Villette
69003 Lyon
09 70 66 06 60

Vous souhaitez connaître votre caisse de retraite complémentaire de référence ?

Rendez-vous sur le site **espace-personnel.agirc-arrco.fr/public/dopli**



PENSION DE RÉVERSION

En cas de décès de votre épouse ou votre époux vous pouvez bénéficier d'une partie de sa retraite.

En ligne : Site Info retraite

Ce service vous permet de demander une pension de réversion auprès de **tous les régimes de retraite** concernés, suite au décès de votre époux(se) ou ex-époux(se).

Par courrier

Vous devez vous adresser à la caisse de retraite du défunt et remplir le formulaire de demande unique de retraite de réversion.
Cette démarche doit être faite auprès de la caisse de retraite de base et de la caisse de retraite complémentaire du défunt.
La réversion n'est pas versée automatiquement, il faut en faire la demande.

Infos +

Le Pacs ou le concubinage ne donnent pas droit à la réversion, même si vous avez eu des enfants en commun.



FACILITER SON quotidien



Service Autonomie à domicile (SAD)

Depuis 2001, la commune de Corbas propose à ses citoyens à partir de 60 ans un service prestataire public qui a pour objectif d'aider les personnes à maintenir leur qualité de vie à domicile. Le SAD assure deux missions principales :

- > des prestations de services ménagers (entretien des logements et aide aux courses).
- > des prestations d'aide essentielles (lever, transferts, habillage, douche, préparation des repas, coucher).

En fonction des besoins, l'offre est relayée par des associations et services privés. Vous pouvez contacter le CCAS pour toutes demandes d'informations **04 37 25 30 68**

Portage de repas à domicile

Le service portage repas de la commune vous livre des repas à domicile. Ce service propose aux personnes à partir de 60 ans une formule unique incluant le repas du midi et le repas du soir. Le bénéficiaire est libre de choisir la récurrence des livraisons et le régime alimentaire.

Pour toutes demandes d'informations CCAS de Corbas **04 37 25 30 68**

Aides financières

> Aides ponctuelles

L'Agirc-Arrco propose la prise en charge d'heures à domicile à ses assurés de 75 ans et plus confrontés à une difficulté passagère (handicap temporaire, maladie, retour d'hospitalisation, absence de l'aidant habituel...) et ne bénéficiant pas de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Pour toutes demandes d'informations Agirc-Arrco, numéro gratuit **0 810 360 560**

Aide au retour à domicile

Après hospitalisation, l'ARDH est une aide de courte durée destinée à prendre en charge une partie du coût des services. Vous devez solliciter l'assistante sociale de l'hôpital avant votre retour à domicile.

La mutuelle santé

Après une hospitalisation, vous pouvez potentiellement bénéficier de la mise à disposition d'une aide à domicile, contactez votre mutuelle santé.

EN SAVOIR ++

Comprendre le GIR (Groupe Iso-Ressources)

Le GIR est le niveau de perte d'autonomie d'une personne âgée. Il est évalué à l'aide de la grille AGGIR. Cet outil définit six GIR, en fonction des difficultés qu'éprouve la personne âgée à effectuer les actes de la vie quotidienne.

Le GIR 1 correspond au plus fort degré de dépendance, tandis que le GIR 6 est attribué aux personnes autonomes. Les GIR 1 à 4 ouvrent droit à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) délivrée par la Métropole de Lyon. Les GIR 5 et 6 peuvent bénéficier d'une aide financière de leur caisse de retraite sous conditions de ressources. Cette évaluation est réalisée par une assistante sociale à votre domicile.

Crédit d'impôt

Vous faites appel à un service autonomie à domicile ou vous employez directement une aide à domicile. Vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt.

Votre service autonomie à domicile vous fournira une attestation fiscale chaque année à déclarer lors de votre déclaration de revenus.



> Aides durables

Aides financières des caisses de retraite

Renseignez-vous auprès de votre caisse de retraite principale sur les aides possibles au maintien à domicile.

Aides financières de la Métropole de Lyon

• Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA)

Formulaire CERFA n° 16301*01

Vous pouvez trouver :

- en ligne sur : service-public.fr (rubrique : particuliers/vosdroits/R64469)
- auprès du CCAS
- Maison de la Métropole (MDM)
38 Avenue Salvador Allende
69960 Corbas

L'aide sera accordée selon votre situation financière et votre degré d'autonomie. À partir de 60 ans.

• Aide sociale

Aide versée aux personnes qui ne bénéficient pas de l'APA, à partir de 65 ans ou 60 ans en cas d'inaptitude au travail, sous conditions de ressources. Renseignements auprès de votre CCAS ou MDM.

Adapter son logement

Transformation de la baignoire en douche, pose de barres d'appui, siège de douche, installation d'un monte-escaliers, **bien vieillir chez soi, ça se prépare.**

SOLIHA

51 avenue Jean Jaurès
69301 LYON
04 37 28 70 20

rhone.auvergnerhonealpes.soliha.fr

> D'autres dispositifs existent...

ACCESAME

2 rue professeur Zimmermann
69007 LYON
04 83 43 20 70
acesame.fr

AGIRC-ARRCO

66 rue de la Vilette
69003 LYON
09 70 66 06 60
agirc-arrco.fr

CRIAS

28 rue Etienne Richerand
69003 LYON
04 75 62 98 24
crias.fr

POUR BIEN VIEILLIR pourbienvieillir.fr

(rubrique : [des-amenagements-pour-mieux-vivre-chez-soi](#))

POUR LES PERSONNES AGÉES

pour-les-personnes-agees.gouv.fr

(rubrique : [vivre-a-domicile](#) - [aides-financieres](#))



> Transports

Réseau TCL

Avec 7 lignes desservant Corbas (54 / 76 / 87 / 111 / 112 / Zi1 et C25) il est possible de se déplacer dans la commune. Des plans du réseau sont visibles à chaque station.

Il est également possible de préparer son déplacement et de calculer son temps de trajet en se rendant sur le site Internet www.tcl.fr ou en contactant Allo TCL au 04 26 10 12 12

Les retraités à partir de 60 ans et de plus de 65 ans bénéficient de tarifs réduits. Des abonnements solidaires gratuits sont aussi proposés selon vos revenus.

Réseau SNCF

Valable sur le réseau régional, national et européen, la Carte Avantage Senior de la SNCF s'adresse à toutes les personnes de plus de 60 ans.

sncf-connect.com

Optibus et Optiguide

Accessible sur inscription, Optibus s'adresse aux personnes ayant un handicap moteur ou visuel, permanent ou temporaire et nécessitant l'usage d'un fauteuil roulant.

Optibus propose deux services :

- service d'accompagnement de porte à porte avec un véhicule adapté
- service d'accompagnement de porte à porte en utilisant le réseau TCL.

74 communes sont desservies par le réseau TCL.

Le coût du déplacement est de 2€ pour tous les trajets. Vous pouvez être accompagné. La réservation est possible au plus tôt 8 jours avant le déplacement, au plus tard la veille avant 20h :

- sur internet optibus.fr (uniquement pour les déplacements en Optibus), rubrique réservation, 7 jours sur 7
- par mail à optibus-central@keolis.com, 7 jours sur 7
- par téléphone **04 37 25 24 24**
Horaire d'ouverture de la centrale de réservation du lundi au samedi de 7h à 20h sauf le 1^{er} mai.

Stationnement

Possibilité de solliciter une carte de stationnement auprès de la Maison de la Métropole (MDM)

38 Avenue Salvador Allendé
69960 Corbas

04 28 67 30 60

Frais de transport : prise en charge et remboursement par la CPAM

L'Assurance Maladie peut prendre en charge vos frais de transport, si votre état de santé le justifie et sous certaines conditions.

Rapprochez vous du secrétariat de votre généraliste ou spécialiste médical (cardiologue, neurologue...) pour avoir les conditions.

Pour les coordonnées des professionnels sur Corbas : voir le guide de l'habitant.

BON À SAVOIR

Sortir Plus

Sortir Plus permet aux personnes de plus de 75 ans, relevant du régime Agirc-Arrco, quel que soit leur niveau d'autonomie et de ressources, dans la limite de 450 € par an, d'être accompagnées, à pied ou en voiture, par une personne de confiance pour aller en promenade, chez le coiffeur, au restaurant, faire des courses, visiter des parents ou amis, aller chez le médecin, etc.

Pour en bénéficier, il suffit d'activer son compte par téléphone et d'anticiper ses sorties au moins deux jours à l'avance, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 30.

services75ans.agirc-arrco.fr

09 71 09 09 71

(service gratuit, coût d'un appel local)

Sécurité

Téléassistance

Elle permet à une personne fragilisée de contacter, par simple appel d'urgence, un opérateur qui fait intervenir le secours nécessaire et prévient le contact référent. D'une simple pression de doigt, vous entrez en contact avec votre téléassisteuse. Différents organismes proposent ce service payant :

Liste non exhaustive par ordre alphabétique

> ALLOVIE

245 route des Lucioles,
06560 Valbonne
04 26 78 25 24

teleassistance-allovie.com

> BLUELINEA

12 parv. Colonel Arnaud Beltrame,
78000 Versailles
0800 94 11 10

bluelinea.com

> LAPOSTE

place du costel,
69960 Corbas

localiser.laposte.fr

(rubrique : rhone - corbas - corbas-692730)

> PRESENCE VERTE

120 rue des chantiers du Beaujolais,
69400 Limas
04 74 07 88 85

presenceverte.fr

> VIVONS ALERTE

28 rue Jean Broquin
69006 Lyon
04 37 24 28 18

alerte-france.com

Opération tranquillité vacances

Vous partez bientôt en vacances ?

Afin d'éviter les cambriolages, vous pouvez vous inscrire à l'opération tranquillité vacances.

Les services de police ou de gendarmerie se chargent alors de surveiller votre logement.

Des patrouilles sont organisées pour passer aux abords de votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalies. Pour pouvoir en bénéficier, inscrivez-vous avant votre départ, au service « Opération Tranquillité Absences » via le formulaire en ligne sur la plateforme Toodego.

corbas.toodego.com



La première patrouille de surveillance de la Police Municipale est organisée généralement sous un délai de 24 heures à partir du moment où votre dossier est accepté.

En cas de besoin, outre ce formulaire, vous pouvez vous adresser à la Police Municipale.

04 72 90 11 25

Aide aux démarches

Vous avez besoin d'aide pour remplir un dossier administratif, comprendre un courrier, faire une demande en ligne ? Adressez vous au CCAS de Corbas afin d'être accompagné dans vos démarches.

Service social sur rendez-vous uniquement

Les partenaires

• Conciliateur de justice

2^{ème} et 4^{ème} jeudis de chaque mois
prise de rendez-vous auprès du CCAS
Objectif : rechercher une solution amiable et équitable à certains litiges civils

• FNATH (Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés)

4^{ème} lundi de chaque mois
prise de rendez-vous auprès du CCAS
Objectif : accompagner moralement et juridiquement les personnes accidentées de la vie, invalides et handicapées afin de faire valoir leurs droits.

• UDAF (Union Départementale des Associations Familiales)

Tous les jeudis après-midi
prise de rendez-vous auprès de l'UDAF
04 72 76 12 25 ou 06 24 18 65 17.

mediationfamiliale@udaf-rhone.fr

Objectif : médiation familiale

• Amely et Conseiller numérique

prise de rendez-vous auprès du CCAS
Objectif : aide administrative papier et numérique

POUR PRENDRE RDV

Contact

Espace Lachenal
18C, rue des Marronniers
04 37 25 30 68
social@ville-corbas.fr

Horaires

Ouverture au public
du lundi au vendredi de 8 h 30 à
12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

Fermetures au public

les 1^{er} et 3^{ème} jeudis après-midi





CHOISIR SES loisirs



ATELIERS ET ANIMATIONS

Chaque année, le CCAS propose gratuitement aux personnes à partir de 60 ans, des ateliers autour de différentes thématiques : informatique, théâtre, mémoire, gym, yoga du rire, matinées ludiques accessibles en complément de l'offre associative.

Ces ateliers favorisent le lien social et permettent de rompre le sentiment d'isolement.

Pour connaître les ateliers proposés actuellement au CCAS, **04 37 25 30 68**

SEMAINE BLEUE

*Semaine nationale des retraités
et personnes âgées*

La Semaine Bleue, met en lumière les contributions de tous les seniors, quels que soient leur âge et leur niveau d'autonomie, à la vie économique, sociale et culturelle de notre pays.

La commune de Corbas organise gratuitement chaque année, courant du mois d'octobre des événements, animations, atelier à destinations des retraités, personnes âgées mais pas que... tout public est concerné par cette semaine qui donne lieu à de nombreux moments d'échange et de partage.

*Pour aller plus loin
semaine-bleue.org*



REPAS DE LA MUNICIPALITÉ OU COLIS GOURMANDS ?

Depuis 2014, les Corbasiens de plus de 70 ans ont le choix de réserver une invitation au repas de la municipalité ou de commander un colis gourmand. Ce choix se fait par retour de coupon en début d'année. **(si vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales veuillez contacter le CCAS 04 37 25 30 68)**

> Vous optez pour le repas de la municipalité..

Chaque année, le rendez-vous est donné par M. le Maire, l'ensemble de la municipalité et le comité pour nos anciens, entre février et mars au gymnase Jean Jaurès pour partager un dimanche festif, musical et gourmand.

> Vous préférez le colis gourmand...

Courant décembre des permanences retraité colis seront organisées par le CCAS, vous recevrez dans votre boîte aux lettres un courrier vous invitant à venir récupérer votre colis en salle Lachenal, 18F rue des marronniers, au fond du parking.

Pour les personnes à mobilité réduite ou ne pouvant pas se déplacer, une tierce personne pourra venir récupérer votre colis grâce au coupon reçu par voie postale.

Pour tous renseignements contacter le CCAS **04 37 25 30 68**



Prendre soin DE SOI ET DES AUTRES

SE SOIGNER



> Les structures de proximité

Maison de Santé Madeleine Brès

Présence d'un cardiologue, d'un médecin généraliste, d'un radiologue, de sages-femmes, d'un ostéopathe et d'un psychologue.

2 rue de la République,

69960 Corbas

Prise de RDV sur docotolib.fr

Cabinet d'infirmières

Maison médicale Madeleine Brès

2 rue de la République

Corbas

04 72 50 89 05

Cabinet médical des Lilas

10 Rue des Marronniers

69960 Corbas

04 72 50 29 90

Association des infirmières de Corbas

14 rue des Marronniers

69960 Corbas

04 72 50 20 20

Cabinet d'infirmières

70 rue centrale

69960 Corbas

07 77 36 39 85

Maisons médicales de garde

En cas de besoin d'un médecin généraliste en dehors des heures d'ouverture des cabinets, pensez « Maisons médicales de garde » !

17 Place de la Paix

69200 Vénissieux

04 72 33 00 33

Consultations le dimanche (de 8 h à minuit) et en soirée (semaine de 20 h à minuit / samedi de 12 h à minuit)

Les centres d'examens

de santé de la CPAM

Si vous souhaitez faire un point gratuitement sur votre santé, vous informer sur vos droits et parcours de santé, vous pouvez être accueilli sur l'un des 4 sites proposés par la CPAM du Rhône afin d'effectuer un examen de prévention en santé.

Le plus proche de Corbas :

Lyon 8^{ème} – Mermoz

Immeuble le Grément

2 Place Latarjet

04 78 75 06 93

ces.mermoz@cpam-rhone.cnamts.fr

Pour plus d'information, rendez-vous sur ameli.fr rubrique « votre caisse ».



> Accompagnement en santé mentale

Plateforme LIVE

LIVE est une ligne d'information et d'orientation en santé mentale. Ce dispositif est à destination de toute personne concernée par une problématique de santé mentale, suivie ou non en psychiatrie, de leurs familles et aidants, ainsi que des partenaires professionnels : autres structures sanitaires, médico-sociales, sociales, professionnels de santé libéraux etc...

08 05 05 05 69 numéro gratuit (7j/7, de 8 h à 20 h)

live@ch-le-vinatier.fr

Les Centres Médico-Psychologique (CMP) pour Personnes Âgées

Le CMP s'adresse à toute personne de plus de 65 ans qui présente des troubles psychiques ou psychiatriques.

Le CMP est composé d'une équipe pluridisciplinaire (médecins géronto-psychiatre, infirmiers, psychologues, assistantes sociales etc...) qui assure des soins en ambulatoire individuels sur place ou à domicile dans certaines situations spécifiques.

Les prises en charge se font sur rendez-vous après un contact avec le secrétariat du CMP.

CMP de gérontopsychiatrie

CH Saint Jean de Dieu - Entrée F

290 route de Vienne - 69008 Lyon

04 27 18 79 60

31 14

Si vous êtes en détresse et/ou avez des pensées suicidaires, ou si vous voulez aider une personne en souffrance, vous pouvez contacter le numéro national de prévention du suicide, **31 14**.

Un professionnel du soin, spécifiquement formé à la prévention du suicide sera à votre écoute.

Accessible 24h/24 et 7j/7 service gratuit.



> Complémentaires santés

Mutuelle Communale

La ville de Corbas a mis en place une mutuelle communale avec MUTUALP. Cela permet de bénéficier d'une mutuelle à un tarif avantageux. Pour en bénéficier, prenez contact avec MUTUALP (permanences dans les locaux du CCAS de Corbas)

04 37 91 38 48
partenaires@mep.fr

Complémentaire Santé Solidaire (CSS)

L'accès aux soins est aujourd'hui plus facile pour les personnes aux ressources modestes, notamment les seniors ayant une petite retraite, grâce à la Complémentaire santé solidaire. Pour compléter votre dossier vous pouvez contacter le CCAS qui fixera un rendez-vous avec l'association AMELY ou le Service Social.

SOUTIEN AUX AIDANTS

Association métropole aidante

Le territoire métropolitain dénombre plus de 165 000 aidants. Beaucoup sont très sollicités par leurs proches et ne parviennent pas à prendre du temps pour eux. Pourtant il existe des solutions qui permettent d'alléger le quotidien des aidants. Ces solutions peuvent aller de l'aide aux démarches administratives, au soutien psychologique et social, ou aux diverses solutions d'accueil pour leurs proches.

Le site internet métropole aidante...

metropole-aidante.fr

Le lieu d'accueil métropole aidante...

292 rue Vendôme, Lyon 3e

Les permanences au CCAS de Corbas

Le CCAS de Corbas bénéficie de permanences physiques de l'association une demie-journée par mois.

Pour connaître les dates des prochaines permanences, contacter le CCAS

04 37 25 30 68

Actions en faveur des aidants

Le CCAS de Corbas œuvre pour soutenir les aidants à travers divers actions, proposées gratuitement aux Corbasiens, conférences, théâtres-débats, ateliers parenthèses.

Zoom sur les parenthèses

Depuis septembre 2024, une demie-journée par mois, le CCAS offre une parenthèse aux aidants. Pendant 3 heures, une animatrice sociale prend en charge la personne âgée dépendante afin de libérer du temps à son aidant principal. Ce service est accessible gratuitement sur inscription, pour connaître les prochaines parenthèses vous pouvez contacter le CCAS

04 37 25 30 68

Pour aller plus loin :

> **Rendez-vous sur economie.gouv.fr pour**

télécharger le guide du proche aidant

> **maboussoleaidants.fr**

LES MALADIES NEURO-ÉVOLUTIVES

Ce sont des maladies dont la fréquence augmente de manière importante avec l'âge.

Pour en savoir plus sur la maladie d'Alzheimer, la démence, la maladie de parkinson, la maladie motoneurone vous pouvez contacter votre médecin traitant et pour aller plus loin :

> **francealzheimer.org**

(rubrique : Rhône)

6 Place Carnot, 69002 Lyon

04 78 42 17 65

> **santepubliquefrance.fr**

(rubrique : maladies-et-traumatismes - maladies-neurodegeneratives)

> **retraiteplus.fr**

(rubrique : santé)

Numéro gratuit **0 800 941 340**

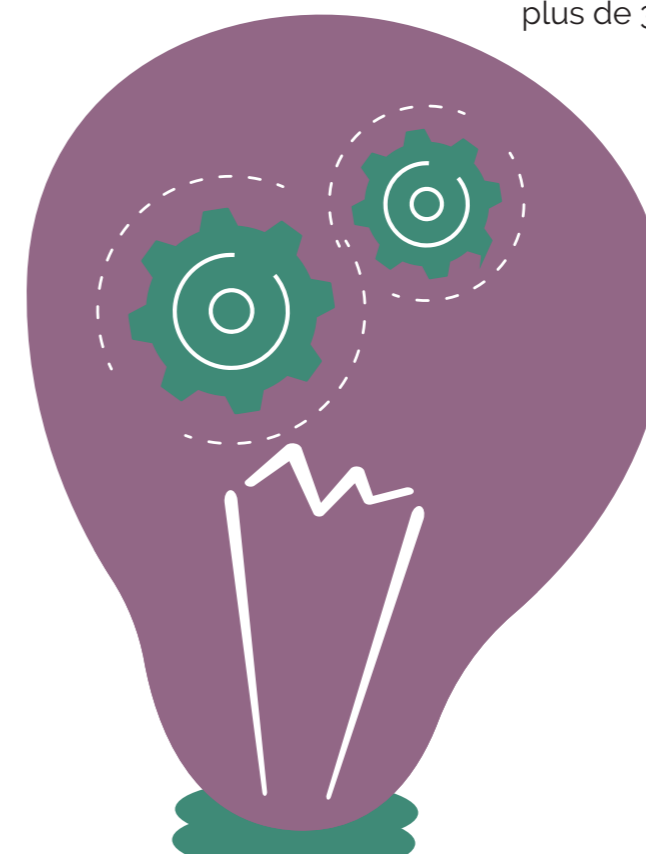
REGISTRE CANICULE

Le CCAS tient à jour un registre canicule, appelé également registre des personnes vulnérables, permettant de recenser sur un fichier communal les personnes qui souhaitent se faire aider en cas d'épisodes caniculaires et/ou d'épidémies. Il s'agit d'un service gratuit et confidentiel.

L'inscription peut être réalisée soit par la personne concernée (ou son représentant légal) soit par un tiers (entourage de la personne ou service intervenant auprès d'elle).

Pour connaître les modalités exactes, renseignez-vous auprès du CCAS **04 37 25 30 68**

Le registre canicule est déployé quand le plan canicule de niveau 3 est activé : ce niveau correspond à une période de chaleur intense (34 degrés en moyenne) avec des températures nocturnes se maintenant à des niveaux élevés, soit au-dessus des 20 degrés en moyenne, sur plus de 3 jours consécutifs.





CHOISIR SON LIEU *de vie*

HÉBERGEMENTS SENIORS

Les résidences seniors accueillent des personnes âgées autonomes ou relativement autonomes dans des logements privatifs associés à des services collectifs.

Le CCAS peut vous fournir une liste non exhaustive des résidences seniors proche de Corbas.

Les EHPAD accueillent des personnes âgées dépendantes, physiquement et/ou psychiquement, ayant besoin d'une aide pour les actes de la vie quotidienne. Les EHPAD peuvent relever du secteur privé lucratif, associatif ou public.

Pour vous aider à rechercher et vous inscrire en Maison de retraite :

> **TRAJECTOIRE EHPAD**
trajectoire-ehpad.com

> **VIA TRAJECTOIRE**
trajectoire.sante-ra.fr
logement-seniors.com

> **CAP RETRAITE**
Service gratuit
0 800 400 008

> **RETRAITE PLUS**
Service gratuit
0805 69 66 31
retraiteplus.fr

Pour faire votre choix le portail national d'information pour les personnes âgées et leurs proches, permet d'accéder à des annuaires des structures, de comparer les prix et d'avoir des informations sur les prestations et les aides possibles.

pour-les-personnes-agees.gouv.fr



AIDES PUBLIQUES EN EHPAD

Il existe trois aides publiques qui peuvent aider à payer les frais d'hébergement et les frais liés au tarif dépendance :

> **L'ASH (aide sociale à l'hébergement)** sous réserve que l'établissement soit habilité à l'aide sociale : se renseigner auprès du CCAS de Corbas.

> **les aides au logement** qui s'appliquent sur la partie de la facture relative au tarif hébergement : se renseigner auprès de la CAF : caf.fr

> **L'APA (allocation personnalisée d'autonomie)** en établissement qui s'applique sur la partie de la facture relative au tarif dépendance : se renseigner auprès de la MDM de Corbas.

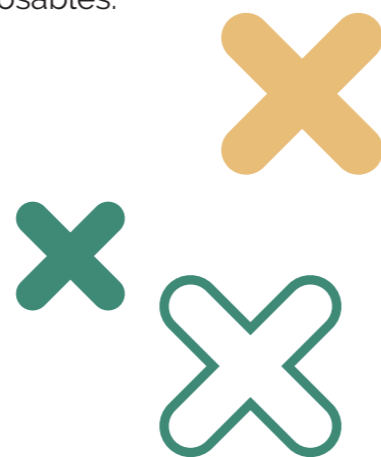
MAISON DE LA METROPOLE

38 avenue Salvador Allendé
69960 CORBAS
04 28 67 30 60

**Ces aides peuvent s'additionner.
Elles dépendent :**

- > des ressources pour l'APA, l'aide au logement et l'ASH,
- > et du niveau de perte d'autonomie pour l'APA.

Une réduction fiscale est possible pour les résidents imposables.



BON À SAVOIR

- > En cas de besoin, les EHPAD peuvent accueillir temporairement une personne ne pouvant pas rester seule à son domicile, avec ou sans soin : suite à un accident de vie avec immobilisation, par exemple.
- > Les demandes d'aides sociales à l'hébergement peuvent se faire sur toodego.fr



Personnes VULNÉRABLES



MISE SOUS PROTECTION PERSONNES VULNÉRABLES

Mesures de protection juridique

Si vous souhaitez plus d'information sur la protection des personnes vulnérables avec ou sans mesure de protection juridique, retrouvez toutes les informations sur **adultes-vulnerables.fr**

N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec le service social du CCAS de Corbas pour en échanger.

04 37 25 30 68

Vous êtes témoin d'une situation de vulnérabilité ?

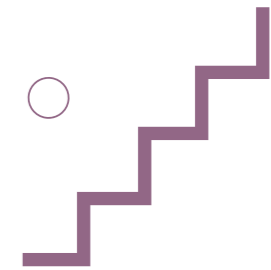
Signalez-la sur [toodego Corbas](https://toodego.com)
demarches-corbas.toodego.com
(rubrique : *population puis signaler-une-personne-fragilisee*)

Le "3977" pour les situations de maltraitance

Ce numéro est destiné à signaler les situations de maltraitance dont sont victimes les personnes âgées et les adultes en situation de handicap.



DÉMARCHES FIN de vie



CALENDRIER DES DEMARCHES

Vous venez de perdre un proche. Cet événement impose d'engager certaines démarches comme organiser les obsèques et informer plusieurs organismes. Dans cette période difficile, nous vous indiquons dans quels délais vous devez les faire.

**Au plus tôt
dans le mois
Après la déclaration
de décès (à faire
dans les 24h)**

- > Employeur, Pôle Emploi
- > Caisse de retraite, retraite complémentaire
- > Assurance maladie,
- > CAF
- > Banques et organismes de crédit
- > Mutuelle
- > Assurances
- > Notaire
- > Impôts
- > Contrats et abonnements
- > Locataires ou bailleurs ou syndic

Dans les 6 mois

- > Faire la déclaration fiscale
- > Préfecture pour la gestion de la carte grise

Site notaires.fr - avec vidéo

(rubrique : donation-succession - succession - deces-les-demarches-a-faire)

INFO++

La mairie de Corbas permet aux familles Corbasiennes de bénéficier d'une salle municipale pour l'organisation de recueillement après obsèques. Le tarif de 15 euros pour une occupation de trois heures est appliqué aux familles pour la location de toute salle communale en fonction des disponibilités de celle-ci. Renseignements à la mairie de Corbas 04 72 90 03 00





COURRIER TYPE

MODÈLE DE LETTRE A ADRESSER AUX ORGANISMES

Nom A _____, le _____
 Adresse du signataire
 Téléphone A (marquer le nom et adresse de l'organisme auquel vous vous adressez)

Lettre en recommandée avec AR
 Objet : Décès de M. _____
 Référence : _____

Madame, Monsieur,
 Je soussigné (e) _____ domicilié (e) à _____ ai le regret de vous informer du décès de M. _____ survenu à _____ le _____, dont vous trouverez ci-joint l'acte de décès.

En qualité de (conjoint/ enfant descendant/ ascendant/ concubin/ partenaire du PACS mandataire), je vous prie de bien vouloir m'informer sur les droits et les démarches à faire, suite à ce décès.

Je vous remercie de : (à choisir en fonction de la demande)

- m'envoyer les documents nécessaires à remplir, le cas échéant
- me faire connaître les montants de mes droits, eu égard à ma situation (voir documents ci-joint)
- procéder à l'ouverture de mon dossier de
- résilier, transférer ou maintenir le contrat
- _____

Dans l'attente et restant à votre disposition pour tout autres renseignements, veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.
 Signature

Pièces jointes : (indiquer les divers documents joints au courrier)

Organisation des obsèques

La ville de Corbas possède un cimetière communal, 1 rue du champ Blanc, qui permet d'accueillir :

- > les personnes décédées sur le territoire de la commune quel que soit leur domicile,
- > les personnes domiciliées sur le territoire de la commune quel que soit le lieu où elles sont décédées,
- > les personnes ayant droit à l'inhumation dans une sépulture de famille située dans le cimetière communal quel que soit leur domicile et le lieu de leur décès.

Il existe plusieurs types d'inhumations selon les besoins ou les souhaits. N'hésitez pas à vous rendre sur notre site internet qui recense plusieurs devis émis par différents opérateurs funéraires :

corbas.fr (rubrique : mes-demarches - mes-formalites - le-cimetiere)

En fonction du choix d'obsèques, le cimetière propose de concéder :

- > des concessions pleine terre,
- > des caveaux,
- > une case au sein du columbarium
- > la dispersion de cendres dans le jardin du souvenir

N'hésitez pas à appeler l'accueil ou à passer en mairie si vous avez des questions.

Règlement des frais d'obsèques

La famille peut prélever sur le compte du défunt une somme pour régler les frais d'obsèques, sur présentation d'une facture.

Le cas échéant, il est possible de demander aux divers organismes si un capital décès existe et s'il peut être débloqué (Banque, Mutuelle, CPAM, Caisse de retraite, Assurance).

Vous êtes en difficulté pour régler des frais d'obsèques ?

Veillez prendre contact avec vos caisses de retraite et la commune.

Personnes sans ressources

L'article de la loi N°93-23 du 8 janvier 1993 dispose que « le service est gratuit pour les personnes dépourvues de ressources suffisantes ».

C'est la commune qui prendra en charge les frais d'obsèques et qui choisira l'organisme qui les assurera.

En cas d'accompagnement des services sociaux

Se munir au préalable :

- > de l'acte de décès
- > de l'acte de naissance des ayants droits
- > copie du livret de famille
- > N° de Sécurité sociale du défunt et des ayants droits
- > N° allocataire CAF
- > des coordonnées des caisses de retraite du défunt
- > des coordonnées de son employeur
- > des coordonnées de la Banque
- > des coordonnées et des contrats
 - des assurances
 - des fournisseurs d'énergie
 - d'eau





NUMÉROS *pratiques*

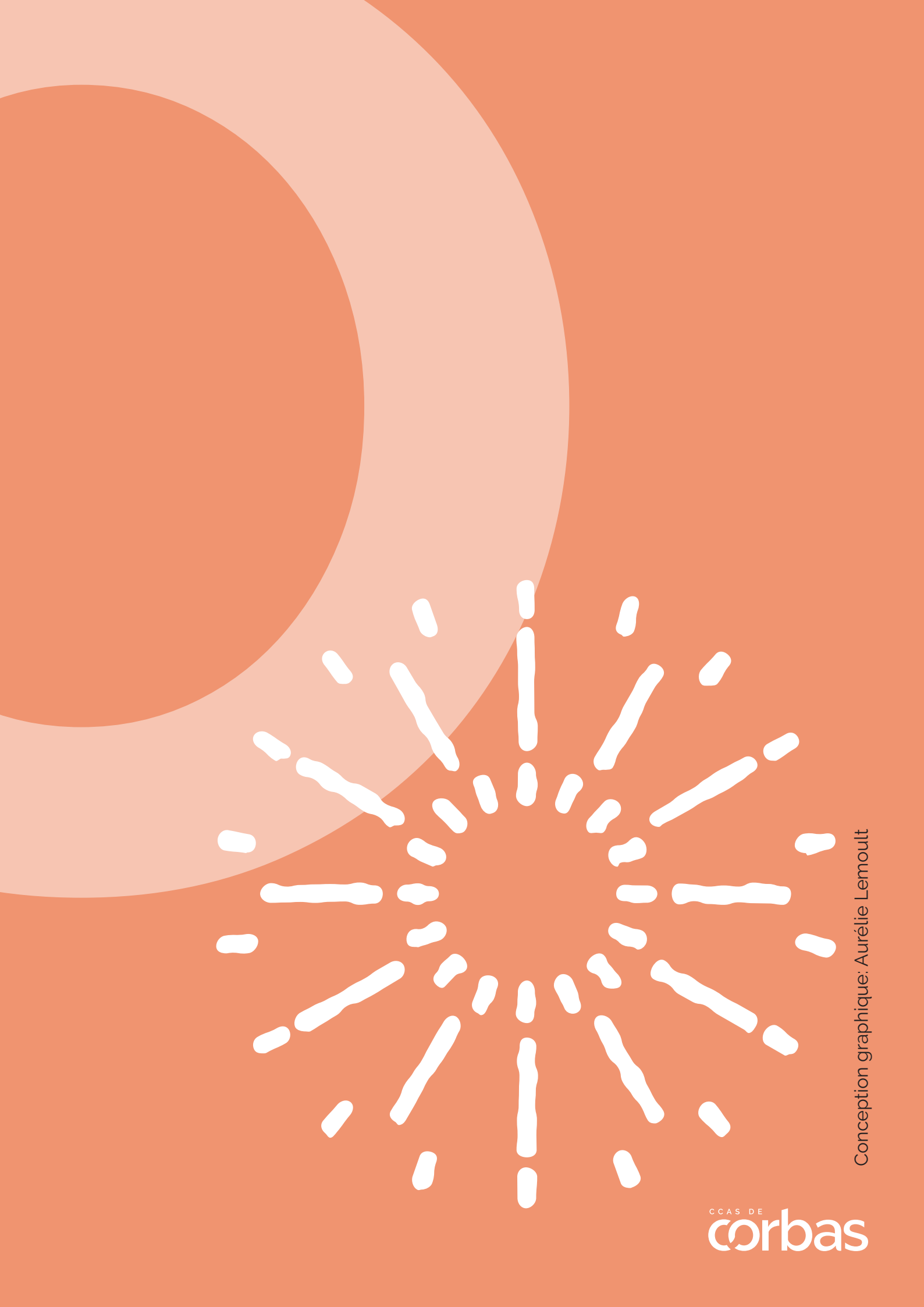
- > **HÔTEL DE VILLE DE CORBAS**
Place Charles Jocteur
04 72 90 03 00
Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h
et de 13 h 30 à 17 h 30 et les mardis de
17 h 30 à 19 h 30 pour le service état civil
- > **CENTRE COMMUNALE D'ACTION
SOCIALE (C.C.A.S)**
Espace Lachenal
18 C rue des Marronniers
04 37 25 30 68
social@ville-corbas.fr
Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et
de 13 h 30 à 17 h 30
Fermeture au public les 1^{er} et 3^{ème}
jeudis après-midi
- > **MAISON DE LA MÉTROPOLE**
38 avenue Salvador Allendé (Le Costel)
04 28 67 30 60
- > **CENTRE TECHNIQUE HENRI ARNAUD**
Espace Henri Arnaud
50 route de St Priest
04 72 51 01 42
- > **COMITÉ DE JUMELAGE**
Favorise des échanges avec sa ville
jumelle Corbetta
M^{me} Arnissolle : **06 84 48 91 62**
mireille.arnissolle@orange.fr
- > **COMITÉ DES FÊTES**
Organisation de manifestations
M. Rubio : **06 14 19 30 39**
comitedesfetes.corbas@gmail.com
- > **COMITÉ POUR NOS ANCIENS**
Animations pour les plus de 70 ans
M^{me} Saint Loup : **06 08 83 22 32**
moniquesl@sfr.fr
- > **AMICALES DES RETRAITÉS**
Activités de loisirs, pré-retraités
et retraités
M^{me} Paturel : **04 72 51 54 52**

- > **CORBAS SOLIDARITÉ**
Villa des Terreaux
12 chemin des Terreaux
M^{me} Barde : **06 33 82 36 42**
M^{me} Djaffri : **06 20 41 74 08**
- > **S.E.L. DE CORBAS**
Système d'échange local
M^{me} Bouvant : : **06 51 36 09 30**
M. Saint Loup : **04 72 51 12 42**
sel.corbas@free.fr
selgrandesterres.communityforge.net
- > **VILANOVA-EHPAD**
310 Rue Nungesser et Coli
69960 Corbas
04 72 51 09 86
- > **GENDARMERIE**
46 rue de l'Aviation
04 72 50 99 64
- > **POLICE MUNICIPALE**
Centre commercial des Balmes
81 avenue de Corbetta
04 72 90 11 25
pm2@ville-corbas.fr

Retrouvez l'ensemble des
associations sportives et culturelles
dans le Guide de l'Habitant.

NUMÉROS D'URGENCES

- > **POLICE SECOURS : 17**
- > **SAMU : 15**
- > **SOS MÉDECIN :
04 78 83 51 51**
- > **POMPIER : 18**
- > **APPEL D'URGENCE
EUROPÉEN : 112**
- > **SAMU SOCIAL : 115**
Pour les personnes sans
hébergement



Conception graphique: Aurélie Lemoult

CCAS DE
corbas